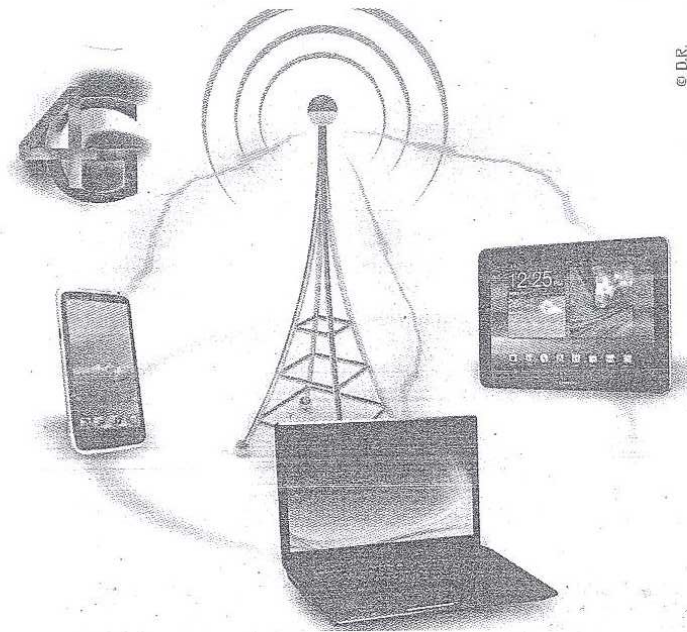


Les recommandations de Boussaïd

Dounia Mounadi
dmounadi@aujourd'hui.ma



© D.R.

Le déploiement de la 4G au Maroc présente d'importantes opportunités aussi bien pour le consommateur que pour les opérateurs. C'est le principal constat que l'on peut tirer de la dernière publication en date de la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'économie et des finances, baptisée «Déploiement de la téléphonie mobile de 4ème génération au Maroc : opportunités et défis». En effet, pour la DEPF, dans un contexte marqué par un recul du chiffre d'affaires et des bénéfices du secteur des télécoms sous l'effet de la recrudescence de la concurrence, l'usage de cette nouvelle technologie favorisera l'aug-

mentation de la connectivité et l'émergence de nouveaux services, ce qui permettra de redynamiser la croissance et la compétitivité du secteur et offrir de nouvelles opportunités aux autres secteurs économiques.

De ce fait, permettant des hauts débits avec de faible temps de latence, la 4G est au bénéfice de l'entreprise en améliorant sa productivité et en renforçant la mobilité et la virtualisation de son espace de travail. Les entreprises accèderaient plus facilement aux services dans le cloud et aux applications développées en exploitant les capacités du réseau 4G. Cette technologie permettrait l'usage important de la data mobile et

ouvrirait également l'accès aux nouveaux usages du numérique, notamment, les téléchargements de multimédias haute définition, la visiophonie, etc, de façon fluide et en situation de mobilité. Ainsi, au Maroc, le recours à des technologies performantes, notamment la 4G, offrant l'accès au très haut débit en mobilité devient une nécessité qui permet de dépasser les contraintes de capacité des réseaux 3G.

Aussi, pour remédier à ces contraintes, l'ANRT prévoit, dans le cadre de la NOG 2014-2018, le déploiement de la 4G au courant de 2015. Dans ce sillage, la DEPF apporte certaines recommandations. Ainsi, parmi les facteurs identifiés pour la mise en place d'un écosystème 4G fort, figure, en premier lieu, la disponibilité des bandes de fréquence. Ensuite, la DEPF insiste sur la mise en place d'une bonne couverture de la 4G au Maroc. À ce titre, elle recommande un déploiement des réseaux de la 4G concomitant dans les zones

urbaines et rurales en identifiant les zones prioritaires. Aussi, la DEPF relève qu'à l'instar des pays où la mutualisation des réseaux, 4G a été intégrée dans les conditions d'attribution des licences, le Maroc devrait inciter les opérateurs de manière plus concrète à s'engager dans la mutualisation des réseaux voire des fréquences. Dans ce sillage, la DEPF fait remarquer que le déploiement de la 4G, s'il n'est pas accompagné de dispositifs garantissant un accès égal, peut encore aggraver la fracture numérique et les inégalités territoriales risquent de s'accroître. Ensuite, il s'agit d'accélérer le développement et l'usage des services e-gov via le m-gov, accentuer le développement de nouveaux services de m-commerce et enfin, assurer la sécurité des transactions pour un développement de l'usage des services TIC. Ainsi, beaucoup reste à faire en matière d'infrastructures et de fréquences pour accueillir la 4G au Maroc.